

SÉANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, BURBAUD Didier (*arrive à 20h30*), DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian (*arrive à 20h37*), SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Absent : /

Monsieur BECKER Pascal a été nommé secrétaire.

2023-04-01 FINANCES : Tarifs Ecole de Brigueuil

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la mairie de Brigueuil présentant, suite à la réunion commune, le tarif annuel par enfant appliqué à compter de la rentrée prochaine.

Année	2023-2024	2024-2025
Tarif	830 €	900 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces tarifs et charge le maire ou l'une de ses adjointes de veiller à avoir les crédits nécessaires au budget.

M. BURBAUD Didier arrive à 20h30 et M. ROUSSET Christian à 20h37.

2023-04-02 TRAVAUX : Projet atelier communal

Le Maire informe le conseil municipal que le projet a été revu à la baisse par le maître d'œuvre afin de se conformer au budget communal.

Le projet réactualisé est un bâtiment plus petit (71 m²) avec 2 portes, le sol ne serait plus une dalle béton mais du gravier tassé, la charpente serait une structure bois industrielle (fermettes).

La construction prévue pourra être agrandie.

Coût prévisionnel :

Travaux	47 272.60 € HT	56 727.12 € TTC
MO, Contrôle, SPS	7 727.26 € HT	9 272.71 € TTC
TOTAL	54 999.86 € HT	65 999.83 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ce nouveau projet et son budget prévisionnel. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes d'en informer la maîtrise d'œuvre et de demander les subventions à tous les organismes

2023-04-03 TRAVAUX : Projet de city stade

Le Maire informe les conseillers qu'il serait éventuellement possible de prévoir un projet de type city-stade pour réhabiliter le terrain de tennis devenu impraticable. Plusieurs types d'équipements sont possibles dans divers domaines (multisport, football, rugby, basketball, handball, tennis de table, skateboard...)

De tels projets sont en ce moment subventionnés à hauteur de 80% par l'agence nationale du sport. Il faut cependant respecter certaines conditions.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour un projet de ce type. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de prendre plus de renseignements à la fois sur le matériel et sur les financements.

2023-04-04 ASSOCIATIONS : Création d'une nouvelle association

Le Maire informe qu'une nouvelle association est nouvellement créé sur la commune : ALPC-*Association Lesterroise - Partage et Convivialité*.

Pour le moment, les activités se concentrent sur des mercredis après-midi par des jeux de société et un atelier de couture mais elles devraient se développer petit à petit, selon les souhaits des adhérents. Des idées sont d'ores et déjà évoquées : jardin participatif, repas entre voisins...

Le maire propose que lui soit versée une subvention, comme cela est fait pour les autres.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 €.

2023-04-05 ASSAINISSEMENT : Appels d'offre - Choix des entreprises

Le Maire rappelle aux conseillers que, dans le cadre du diagnostic de réseau d'assainissement collectif, des appels d'offres ont été faits pour les deux prestations. L'analyse des différentes offres a été faite par Charente Eaux.

Prestation 1: Réalisation d'un levé topographique :

4 offres ont été reçues pour cette mission :

	AGT Cabinet Guillemet	Hydraulique environnement	GEO Survey & topographie	Christophe MENARD
Réunion de lancement	100 €	250 €	100 €	110 €
Travaux préparatoires	250 €	250 €	100 €	260 €
Plans des réseaux et ouvrages	4 100 €	5 385 €	3 055 €	10 890 €
TOTAL HT	4 450 €	5 885 €	3 255 €	11 260 €
TOTAL TTC	5 340 €	7 062 €	3 906 €	13 512 €

En fonction des critères de sélection, les notes suivantes ont été attribuées :

Nom du candidat individuel ou nom du mandataire du groupement	NOTE PRIX	NOTE TECHNIQUE	TOTAL DE POINTS
Cabinet GUILLEMET AGT	51,20	27,75	78,95
HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT	38,72	23,25	61,97
GEO Survey et Topographie	70,00	28,50	98,50
Christophe MENARD Géomètre expert DPLG	20,24	21,00	41,24

Prestation 2: Réalisation d'une inspection télévisée du réseau et de tests à la fumée

Une seule offre a été reçue pour cette mission :

	DUTARTRE Assainissement
Réunion de lancement	53 €
Hydrocurage	4 200 €
Tests à la fumée	2 262 €
Inspection télévisée	5 062 €
Réunion de restitution	53 €
TOTAL HT	11 630 €
TOTAL TTC	13 956 €

En fonction des critères de sélection, la note suivante a été attribuée :

Nom du candidat individuel ou nom du mandataire du groupement	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	TOTAL DE POINTS
DUTARTRE ASSAINISSEMENT	46,00	40,00	86,00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal choisit les entreprises suivantes :

Prestation 1 : GEO Survey & topographie

Prestation 2 : DUTARTRE Assainissement

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes d'en informer les différentes entreprises et de signer tous les documents relatifs à ce projet.

2023-04-06 ASSAINISSEMENT : Devis pour ouverture des tampons

Le Maire informe que, pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire de faire réouvrir plusieurs tampons sur la route de St Christophe et la route de Confolens.

En effet ceux-ci, suite à la réfection des routes, ont été recouverts de bitume. Ces routes sont départementales mais les tampons sont un bien communal et donc à la charge de la commune.

Une demande de devis a été faite pour leur réouverture avant les travaux et une rehausse si nécessaire pour des raisons de sécurité.

N'ayant pas reçu de devis dans les temps, le maire propose de repousser la décision à la prochaine réunion.

2023-04-07 PHOTOCOPIEURS : Révision des contrats

Le Maire rappelle que la commune dispose de deux contrats pour les photocopieurs de l'école et de la mairie.

Le contrat de maintenant du photocopieur de l'école est d'ors et déjà résilié (recommandé). La résiliation de celui de la mairie est à l'étude (procédure légale)

BASE : Conso mairie calculée : 1132 copies « noir » et 840 copies « couleur » par mois.

Cout copies actuel : N/B : 0.00722 HT € et Couleur : 0.0722 € HT

Des propositions ont été faites pour la mairie.

- **JD Repro**

- ~ En conservant notre photocopieur Olivetti : 81.54 €HT / mois

- ~ Photocopieur Epson : Cout copies : 62.03 € HT / mois + Location : 61 € HT / mois + Livraison et installation : 250 € HT

- **Rex rotary**

- ~ Photocopieur MPC 2004 : Cout copies + location : 123.94 € HT / mois

- + Livraison et installation : offert

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de conserver le photocopieur actuel encore un an. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes d'en informer les sociétés.

2023-04-08 ANIMATION : Proposition Laurent SCHUH

M. Laurent SCHUH, organisateur en 2022 du 1^{er} festival « LE GESTE QUI CONTE » à Brigueuil, souhaiterait, après Montrollet et St-Christophe, intégrer notre commune au projet.

Suite à une rencontre avec l'intéressé, M. le maire expose au conseil municipal les différentes propositions et demandes.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de proposer une convention de mise à disposition gratuite du presbytère du 25 juillet au 05 août en compensation d'un spectacle durant l'été. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes d'en informer l'organisateur.

2023-04-09 PATRIMOINE : Maison « FAURANT »

Le Maire informe que la maison cadastrée F 690 et située au 2, place du parvis est dégradée et présumée sans maître. A cette maison est associé un jardin cadastré F 51 situé près de la rue des jardins.

Après vérification des différentes conditions, il est possible d'entamer une procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maître. Celle-ci dure environ 6 mois.

Au terme de cette procédure, la commune pourrait incorporer ces biens au domaine communal et les revendre. Une personne est d'ores et déjà intéressée pour restaurer la maison.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de continuer la procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maître. Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2023-04-10 INAUGURATION : Organisation du 1^{er} juillet

Le Maire rappelle que l'inauguration de la deuxième phase de travaux aura lieu le 1^{er} juillet et qu'elle sera suivie de l'ouverture officielle de la maison du patrimoine. Des devis ont donc été demandés pour le vin d'honneur à la grande famille confolentaise (*Le sentier des délices*) ainsi qu'à M. et Mme MAUTRET.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de prendre la partie nourriture chez M. et Mme MAUTRET. Il charge le Maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2023-04-11 CENTRE SOCIAL : Convention 2023

Les conventions habituelles que la commune signe avec le centre socioculturel de Confolens sont arrivées.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- verser, comme en 2022, une aide aux familles fréquentant l'Accueil de loisirs en fonction de la grille de tarification 2019 votée par le conseil d'administration du CSC et de signer la convention concernée.
- verser une subvention annuelle de 100€ dans le cadre de la convention de subvention annuelle hors enfance jeunesse.

2023-04-12 TRAVAUX: FDAC 2023 - Choix des routes

M. GANTHEIL va procéder à la visite préalable des chantiers avec l'entreprise STPR avant édition des bons de commande et réalisation des travaux le **vendredi 02 juin à 10h45**.

Il est donc nécessaire de choisir les routes à traiter.

FDAC 2023 - DEVIS HT

Réf	Voie	Longueur en ml	Travaux	Option		TOTAL	CHOIX
				Coût	Détail		
	Route du stade	50	6 585,00 €	3 229,00 €	Drain	9 814,00 €	
VC 308	Le Mas - prioritaire	255	5 405,55 €			5 405,55 €	
	Le Mas	595	9 989,76 €			9 989,76 €	
	Ch Voie romaine	115	8 098,25 €			8 098,25 €	
	Montée vers ruelle seytarade	26	4 612,42 €			4 612,42 €	
VC 204	Loubard 1 - RD/ferme	460	16 746,52 €			16 746,52 €	
	Loubard 2 - Route perpendiculaire	125	2 833,86 €			2 833,86 €	
VC 212	Les Granges	431	13 602,89 €			13 602,89 €	
VC 11	La Caillaudie	120	6 216,47 €			6 216,47 €	
	Rte de la mairie	58	2 036,47 €	1 383,75 €	Caniveau à fente	3 420,22 €	
TOTAL			76 127,19 €	4 612,75 €		80 739,94 €	

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal choisit :

1- Rue de la mairie :	3 420.22 €
2- Chemin de la voie romaine :	8 098.25 €
3- VC 308 – Le Mas prioritaire	5 405.55 €
4- VC 204 – Loubard	19 580.38 €

Il charge le maire ou l'une de ses adjointes de signer les documents relatifs à cette affaire.

2023-04-13 VOIRIE : Convention de prestation de services (élagage et fauchage)

Le Maire rappelle que la commune signe chaque année une convention de prestation de services (*élagage et fauchage*).

La commune dispose ainsi de 130 heures d'engin avec conducteur pour un montant global de 7 280 €.

Il est proposé de signer à nouveau cette convention.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de d'utiliser à nouveau ce service dans les conditions présentées et charge le Maire ou l'une de ses adjointe de signer les documents relatifs à cette affaire.

2023-04-14 VOIRIE : Convention de partenariat relative aux sentiers de randonnée

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec l'association Nature et Accueil ayant pour objet de définir les missions des deux partenaires en ce qui concerne la création, le suivi, l'entretien et l'animation des sentiers de randonnées sur la commune. Il est proposé de signer cette convention.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide et charge le Maire ou l'une de ses adjointes de signer cette convention de partenariat avec Nature et Accueil.

2023-04-15 ECONOMIE : Création de poste de saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été envisagé de créer, comme l'année dernière, des postes saisonniers pour des jeunes afin de faire face à l'accroissement d'activité durant la saison estivale (*maison du patrimoine et entretien extérieur*).

Des affiches ont été posées chez des commerçants communaux et aux lieux d'affichage habituels et des articles ont été publiés sur le site et la page Facebook de la commune.

Comme l'année passée, M le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la maison du patrimoine et son accueil, l'entretien des espaces verts notamment le désherbage manuel, l'arrosage des espaces verts et des travaux de peinture. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

M le Maire rappelle enfin au conseil municipal que ce poste, à destination des jeunes étudiants Lesterrois, a pour but complémentaire de les aider à financer leurs études ou leur permis et de leur donner une première expérience dans le monde du travail.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du **01/07/2023** pour les mois de juillet et aout 2023.

- Décide que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 388 indice majoré 353, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Charge la commission d'établir un planning des missions de chacun
- Charge le maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Bilan réunion publique: Les échanges ont été bienveillants et constructifs. Plusieurs idées et suggestions seront étudiées

Presbytère : M. le Maire informe le conseil municipal que les derniers travaux de peinture sont terminés. Le presbytère est de nouveau disponible à la location.

Matériel informatique : M. le Maire informe le conseil municipal qu'un des postes de la mairie est assez ancien et pose des problèmes à la fois de mémoire et d'obsolescence (problème lors des mises à jour.

Emploi jeunes : M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu quelques candidatures. La date butoir est fixée au 31 mai.

Maison du patrimoine : M. le Maire informe le conseil municipal que les derniers travaux de peinture sont terminés. Le presbytère est de nouveau disponible à la location.

Repas de fin des écoles : M. le Maire informe le conseil municipal que le repas de fin d'année est organisé le jeudi 8 juin. Seront invités l'équipe enseignante, Mme BARRIER pour le SIVOS, les élus lesterrois et les employés communaux.

Communication : Il est important de communiquer sur nos différentes activités et initiatives pour pérenniser la vie de la commune

La séance a été clôturée à 23h13